

Fiche pratique : Se raccorder aux réseaux humides et secs



Comment se raccorder au réseau d'eau potable ?

La compétence est exercée selon les communes par la Communauté d'Agglomération, le Syndicat Intercommunal de Eaux du Bas Roubion et de la Citelle, le Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme-Rhône ou les communes elles-mêmes (Marsanne et Rochefort en Valdaïne)

Hormis les 2 communes qui gèrent directement leur réseau, l'Agglomération et les syndicats ont confié la gestion du réseau à :

- SAUR
- SUEZ

Pour la SAUR  saur
France

Le formulaire de demande de raccordement est téléchargeable ou remplissage directement sur le site de la SAUR,

<https://www.saurclient.fr>

Dans la rubrique Démarches et Conseils

Je me raccorde

Pour SUEZ  SUEZ

La demande de raccordement se fait directement en ligne sur le site de SUEZ

<https://www.toutsurmoneau.fr/>

Dans la rubrique Souscrire mon contrat d'eau

Je me raccorde

Il faut fournir :

- Une copie de l'arrêté de permis de construire
- Un plan de situation dans la commune
 - Le plan cadastral
 - Le formulaire complété





Comment se raccorder au réseau d'eaux usées ?

Les travaux sont réalisés par l'entreprise de votre choix mais pour **demandeur un devis à SUEZ**, le gestionnaire du réseau

<https://www.toutsurmoneau.fr/>

Dans la rubrique Me raccorder à l'assainissement

[Je me raccorde](#)

Le contrôle du branchement au réseau est **OBLIGATOIRE** avant la mise en service (lors de travaux de raccordement) ou en cas de vente.
Le formulaire de demande de contrôle est remplissable en ligne

<https://www.toutsurmoneau.fr/edito/obtenir-certificat-conformite>

ou transmis par courriel à

travaux.vdreau@suez.com



Comment se raccorder au réseau de gaz naturel ?

Pour se raccorder au réseau *, il faut s'adresser au gestionnaire de réseau de la commune (GRDF) directement (ou par l'intermédiaire du fournisseur de gaz choisi).

<https://www.grdf.fr/particuliers>

Dans la rubrique Mes démarches

[Je me raccorde](#)

Pour obtenir la mise en service de l'installation il faut obtenir un certificat de conformité de l'installation intérieure

Il faut choisir un fournisseur de gaz et signer un contrat de fourniture de gaz naturel

<https://www.energie-info.fr/>

** Il faut vérifier préalablement si la commune est desservie en gaz naturel*



Comment se raccorder au réseau d'électricité ?

Pour se raccorder au réseau, il faut s'adresser au gestionnaire de réseau de la commune (ENEDIS) directement (ou par l'intermédiaire du fournisseur d'électricité choisi).

<https://www.enedis.fr/raccorder-ou-modifier-mon-installation>

Dans la rubrique Mes démarches

[Je me raccorde](#)

Pour obtenir la mise en service de l'installation il faut obtenir un certificat de conformité de l'installation intérieure

[Consuel](#)

Il faut choisir un fournisseur d'électricité et signer un contrat de fourniture d'électricité

<https://www.energie-info.fr/>

Pour les compteurs de chantier (le temps des travaux de construction du projet) : la démarche doit être effectuée par l'intermédiaire du fournisseur d'électricité choisi

Pour réaliser des travaux modifiant le réseau électrique (déplacement de câbles lors d'une réfection de façade) : <https://connect-raccoenedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>



- 1 Je transmets ma demande de raccordement à Enedis
- 2 Je valide le devis et je règle l'acompte
- 3 Enedis réalise les travaux de raccordement
- 4 Je paie le solde de la facture
- 5 Je demande la mise en service de mon installation à mon fournisseur d'énergie

Faire une demande

Si vous êtes encore en phase de réflexion/étude, ou que vous ne disposez pas encore de votre autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,...), sachez que vous avez la possibilité de réaliser très facilement une simulation préalable.

Faire une simulation

Pour formuler votre demande, vous devez disposer de quelques informations indispensables :

- la puissance électrique maximale souhaitée^[i],
- la copie de votre autorisation d'urbanisme^[i],
- le plan de masse de votre projet^[i],
- l'échéance prévue de votre besoin électrique.



Comment se raccorder au téléphone et à internet ?

Il faut d'abord vérifier l'éligibilité du bâtiment à la fibre via :

- [La carte de couverture fibre et internet \(fibre, ADSL, 4G Home\) - Réseaux Orange](http://reseau.orange.fr) (reseau.orange.fr)
- [Fibre optique très Haut Débit dans la Drôme et l'Ardèche - Réseau ADTIM](https://adtim.fr) (https://adtim.fr)

→ Soit le bâtiment est déjà éligible : il faut appeler l'opérateur commercial de son choix pour prendre un abonnement.

→ Soit le bâtiment n'est pas éligible : il faut contacter l'opérateur infrastructure

L'opérateur infrastructure est l'opérateur qui a installé le réseau fibre sur la commune (**Orange ou ADTIM**). Pour bénéficier d'internet/téléphone, le bâtiment doit être adducté au réseau fibre (=connexion technique/physique du bâtiment au réseau).

Il convient de construire les infrastructures permettant le raccordement du bâtiment au réseau et d'obtenir la localisation du **Point d'Accès au Réseau (PAR)** à l'Opérateur d'Infrastructure de la zone

Chez , selon le bâtiment à raccorder il faut contacter :



Le demandeur habite dans :	Il faut contacter :	
Lotissement antérieur à 2016	syndic ou leur ASL qui devra solliciter ORANGE	comment.avoir.la.fibre@orange.com
Immeuble antérieur à 2012	avec leur syndic qui devra solliciter ORANGE	
Maison individuelle hors lotissement antérieure à 2012	Directement Orange	
Lotissement autorisé à partir de 2016	syndic ou leur ASL qui devra solliciter le bureau d'études ORANGE (*)	immobilier.prm@orange.com
Immeuble autorisé à partir de 2012	avec leur syndic qui devra solliciter le bureau d'études ORANGE (*)	
Maison individuelle hors lotissement autorisée à partir 2012	Directement Orange – service RAMI	Accueil - Raccordement de maison individuelle

Pour signaler une panne, un équipement endommagé sur la voie publique ou réaliser des travaux modifiant le réseau Orange (déplacement de câbles lors d'une réfection de façade) :

<https://reperes-travaux.orange.fr/>

Chez  , il faut se rendre sur

Pour solliciter son adduction télécom

<https://adtim.fr>

Dans la rubrique **Mon adduction télécom**

[Je me raccorde](#)